



Procès-Verbal DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11/11/2022 à 09H30

Le Conseil Municipal de la Commune de ST VINCENT DE CONNEZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude ARNAUD, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 03 novembre 2022

PRESENTS : ARNAUD Jean-Claude, CHARENTON Thierry, NORCIA Laure, LAVILLE Stéphane, DURAND Pascal, LACHAIZE Aurélie, LAFAURIE Jocelyne, VERGNES David, DAURIAC Fabien, RICHARD William.

ABSENTS excusés : GALON Maxime, MARTINA Mélanie, PRADINES Vanessa.

ABSENTS :

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. David VERGNES, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élu(e) secrétaire.

➤ **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV de la séance du 23 septembre 2022,
2. Décision N°2022-1,
3. Taxe habitation sur les logements vacants,
4. Augmentation loyers 2023,
5. Frais déplacement agent,
6. Règlement intérieur location salle des fêtes,
7. Gestion du Cimetière,
8. Droit de préférence AI137,
9. Adhésion et transfert compétence BEYNAC et CAZENAC au SMDE24,
10. Motion SMD3,
11. Tarif Convention SPA 2023 et 2024,
12. AMF Téléthon demande de subvention,
13. Divers.

➤ **NOMBRE DE CONSEILLERS :** Nombre de Conseillers : 13 en exercice, 10 présents, 10 votants.

➤ **DELIBERATIONS :**

ORDRE DU JOUR N°1 : Approbation du PV du 23 septembre 2022,
PV approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°2 : Décision n°2022-1, encaissement chèque MMA,
Le Conseil Municipal approuve la décision du Maire concernant l'encaissement du chèque de MMA pour l'indemnisation du sinistre grêle sur le portail de la maison de la Gilardie pour un montant de 2 169,60 €.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°3 : Mise en place de la Taxe habitation sur les logements vacants à partir de 2024,
Considérant que la Commune souhaite limiter les logements inoccupés qui se dégradent et ne permettent pas d'accueillir de population et inciter les propriétaires à proposer les habitations à la location ou à les céder, le Conseil Municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation dès 2024 sur la même base que ce que la commune appliquait avant sa suppression.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°4 : Augmentation loyers 2023 selon l'augmentation en vigueur,

L'Assemblée accepte l'augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2023 selon les indices en vigueur représentant 3.60 % pour les logements basés sur le 2^{ème} trimestre et 3,49 % pour ceux basés sur le 3^{ème}.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°5 : Frais de déplacement agent,

Maryline RAVERAUD / Marsac les 11 et 12 octobre 2022.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater Mme Raveraud d'un montant de 79.40 € pour ses frais de route.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°6 : Modification règlement intérieur location salle des fêtes,

Considérant l'augmentation des charges communales, le Conseil Municipal, décide de laisser à la charge de l'utilisateur la mise en place des tables et chaises, fixe le prix à 0.33 € le kw/h d'électricité consommé par le locataire et charge Monsieur le Maire de modifier en conséquence le règlement intérieur et la convention d'utilisation de la salle des fêtes.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°7 : Gestion du cimetière : nouveaux tarifs et régime des concessions + règlement intérieur,

L'Assemblée souhaite abandonner les concession perpétuelles. Le Conseil pense à des concessions à durée limitée à 50 ans à 400 € pour 2m² plus individualisées dont le prix serait revu annuellement. A revoir pour établir un règlement plus clair.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°8 : Droit de préférence sur la parcelle AI 137,

Présentation par Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal renonce au droit de préférence sur la parcelle AI 137.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°9 : Adhésion et transfert de compétence Beynac et Cazenac au SMDE 24,

Le Conseil Municipal est favorable à l'adhésion au SMDE 24 avec le transfert de la compétence « Protection du point d'eau de prélèvement » de la Commune de Beynac-et-Cazenac.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°10 : Motion contre tarifs SMD3 et demande d'un moratoire,

Après discussion, l'Assemblée constate que le service public du ramassage des ordures se dégrade et ne joue plus son rôle de permettre à chaque citoyen de pouvoir être traité à égalité.

Le Conseil Municipal vote donc la motion de rejet de la redevance incitative à 245 € du SMD3 et souhaite la mise en place d'un moratoire.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°11 : Tarif de la convention SPA pour 2023 et 2024,

Vu les augmentations de charges, la SPA de Marsac est obligée de passer les tarifs de la convention à 0.95 € par habitant en 2023 et à 1.00 € en 2024.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°12 : AMF téléthon demande de subvention,

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°13 : Divers

- a) Avenant au contrat de suivi des épandages de boues de la station avec la Chambre d'Agriculture :

Après présentation par Monsieur le Maire de l'avenant au contrat de suivi d'épandage des boues de la station avec la Chambre d'agriculture pour modification des tarifs suite au protocole d'hygiénisation des boues par chaulage en raison du Covid-19, le Conseil Municipal l'accepte et charge Monsieur le Maire de prévoir la somme au budget.

- b) Subventions pour l'Ecole (séjour + cadeaux Noël) :

Monsieur le Maire présente deux demandes de subvention : une de la classe de Monsieur Delaugerre et l'autre de toute l'école. La première concerne le séjour de 6 enfants de la commune à un séjour au Mont Dore : le Conseil municipal décide de participer à hauteur de 50 € par enfant. La deuxième concerne l'achat des livres pour les enfants à Noël. L'Assemblée vote une subvention de 500 €. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir les mandats correspondants.

- c) Demandes de logements :

Attribution de la maison T4 « Les Berges » à M. et Mme Kesch et du logement T4 « Ouvroir » à M. Da Silva J.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

La séance est levée à : 10 heures 45

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance David VERGNES	Président/Maire Jean-Claude ARNAUD